



Revue d'histoire du XIXe siècle

Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle

42 | 2011

La souveraineté populaire

Mobilisation populaire et invention nationale dans l'Espagne en lutte contre la France (1808-1814)

Popular mobilization et national invention in Spain struggling against France (1808-1814)

Volksmobilisierung und nationale Erfindung in Spanien im Kampf gegen Frankreich (1808-1814)

Richard Hocquellet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rh19/4106>

DOI : 10.4000/rh19.4106

ISSN : 1777-5329

Éditeur

La Société de 1848

Édition imprimée

Date de publication : 15 juillet 2011

Pagination : 71-84

ISSN : 1265-1354

Référence électronique

Richard Hocquellet, « Mobilisation populaire et invention nationale dans l'Espagne en lutte contre la France (1808-1814) », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 42 | 2011, mis en ligne le 31 juillet 2014, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/4106> ; DOI : 10.4000/rh19.4106

RICHARD HOCQUELLET

*Mobilisation populaire et invention nationale dans l'Espagne en lutte contre la France (1808-1814)*¹

L'abdication forcée de la famille royale d'Espagne en 1808 a déclenché un soulèvement dont les ressorts constituent l'observatoire privilégié d'une souveraineté protéiforme. Une souveraineté qui place le peuple (« *pueblo*») au cœur de la scène, selon des modalités tout à la fois traditionnelles et radicalement nouvelles. L'étude de ce phénomène présuppose un détour par le contexte singulier que connaît l'Espagne autour de 1808. En 1795, la défaite subie lors de la « guerre de la Convention », et le traité de Bâle qui s'ensuivit, firent de l'Espagne un allié fidèle de la France². C'est ainsi que Godoy, le ministre principal de Charles IV, engagea l'Espagne dans une première guerre contre le Portugal en 1801 puis dans un nouvel affrontement avec l'Angleterre en 1804³. La défaite de Trafalgar en 1805 ruina la flotte espagnole, et mit en péril le maintien des liens avec les colonies. En octobre 1807 enfin, le traité de Fontainebleau prévit une campagne conjointe pour prendre Lisbonne, le passage des troupes impériales sur le territoire espagnol et, en cas de victoire, le démantèlement du Portugal entre l'Empire français et l'Espagne.

Ces faits diplomatiques prennent place sur fond de crise dynastique déjà ancienne : en effet, Godoy a remplacé à la tête du gouvernement de la monarchie des personnalités de très haut rang qui, traditionnellement, consacraient leur carrière au service du roi, des aristocrates d'une part, des titulaires des plus hautes magistratures de Castille d'autre part⁴. Inévitablement, Godoy s'est fait beaucoup d'ennemis au sein de l'élite et sa manière d'écarter l'héritier du trône, le prince Ferdinand, a même pu faire croire que

1. Richard Hocquellet nous a quittés quelques jours après nous avoir adressé cette communication destinée à la journée d'étude préparatoire à ce numéro, en janvier 2009. Nous remercions Stéphane Michonneau pour l'aide apportée à sa mise en forme. Nous renvoyons, pour une présentation des travaux de Richard Hocquellet, trop tôt disparu, à l'hommage rendu par Alain Hugon dans les *Annales historiques de la Révolution française*, 2009/2, n° 356, p. 211-213.

2. Lluís Roura, « La contre-révolution en Espagne et la lutte contre la France, 1793-1795 et 1808-1814 », in Jean-Clément Martin [dir.], *La contre-révolution en Europe, XVIII^e-XIX^e siècles. Réalités politiques et sociales, résonances culturelles et idéologiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 205-219.

3. Gonzalo Anes, *El siglo de las luces. Historia de España*, Madrid, Alianza Editorial, 1994, tome IV.

4. Emilio La Parra López, *Manuel Godoy : la aventura del poder*, Barcelone, Tusquets, 2002.

son ambition était de régner. Du coup, dès les années 1804-1805, le parti aristocratique prit la défense de Ferdinand contre Godoy, se transformant même en « parti fernandin »⁵. Une véritable propagande présenta l'héritier comme victime de Godoy et tendit à faire de lui l'espoir pour une régénération de l'Espagne : « *Fernando, el deseado* »⁶.

Ainsi, quand en mars 1808 une émeute devant le palais royal d'Aranjuez aboutit à l'arrestation de Godoy puis à l'abdication de Charles IV en faveur de son fils Ferdinand, seuls ceux qui devaient leur carrière au favori le regretèrent. Le déclenchement de l'émeute fut causé par l'annonce de préparatifs de départ de la famille royale pour les Amériques, suivant l'exemple de la famille royale portugaise. Le ressort de la mobilisation populaire des années 1808-1814 reposa sur le spectre d'une possible acéphalie politique consécutive au départ du souverain.

Mais le nouveau roi, Ferdinand VII, ne fut pas reconnu par Napoléon I^{er}. En proie à l'incertitude, et devant les réclamations écrites de Charles IV envoyées directement à l'Empereur, Ferdinand VII se résolut à accepter l'arbitrage de Napoléon. « Invité » à Bayonne, Ferdinand dut renoncer au trône : Napoléon obtint ensuite l'abdication générale de la famille royale en faveur de son frère Joseph (6 et 8 mai 1808). Après quoi Ferdinand fut retenu prisonnier au château de Valençay jusqu'en 1814. Ce sont les nouvelles de ces abdications qui déclenchèrent dans les provinces espagnoles le mouvement de résistance, resté dans l'histoire sous le nom de soulèvement patriotique (« *levantamiento patriótico* »)⁷. Ces mouvements de type insurrectionnel, qui ne durèrent que quelques jours, se conclurent par l'établissement de gouvernements en rupture avec la capitale contrôlée par les Français. Ces gouvernements portaient le titre de junte, c'est-à-dire, dans l'univers politique espagnol de l'époque, une institution rassemblant diverses autorités et personnalités jugées les plus aptes à faire face à une situation d'exception.

Le présent article analyse les contours mouvants de la souveraineté en acte dans le soulèvement patriotique espagnol des années 1808-1814 : une souveraineté traditionnelle des « *pueblos* », légitimée par la théorie ancienne du pactisme, bouleversée de l'intérieur par une conflictualité sociale, et redéfinie par la construction révolutionnaire d'une nation « moderne ».

5. José Luís Comellas, « Las revueltas políticas », in Luis Miguel Enciso Recio [dir.], *El dos de Mayo y sus precedentes, Actas del congreso internacional*, Madrid, Consorcio para la organización de Madrid Capital Europea de la cultura, 1992 et Claude Morange, « El conde del Montijo. Reflexiones en torno al partido aristocrático », *Trienio. Ilustración y liberalismo*, n° 4, novembre 1984.

6. « Ferdinand, le désiré ».

7. El Conde de Toreno, *Historia del levantamiento, guerra y revolución de España*, nouvelle édition critique établie et présentée par Richard Hocquellet, Pamplona, Urgoiti editores, 2008 (1^{re} édition, 1835-1837).

LE SOULÈVEMENT PATRIOTIQUE : LA SOUVERAINETÉ
TRADITIONNELLE DES « PUEBLOS » ?

Le soulèvement patriotique possède différents traits qui peuvent sembler contradictoires, ou paradoxaux, ce qui a permis une grande variété d'interprétations. Je ne reprendrai ici que les principales questions qui ont fait et font toujours débat⁸. S'agit-il d'un mouvement spontané, surgi par l'effet même de la nouvelle du changement dynastique ou la révolte a-t-elle été préparée et orientée? Quel rôle joue la présence militaire française dans ce mouvement, sachant que seules les villes libres de troupes impériales se soulèvent⁹? Comment, de ville en ville, les insurgés s'entendent-ils tous sur la même solution, à savoir la formation de juntes? Ce dernier point pose la question de l'unanimité du soulèvement patriotique : tous les Espagnols sont-ils unis derrière la défense de leur roi Ferdinand VII et se décident-ils à combattre pour les mêmes objectifs? Enfin, la place du peuple, au sens de l'élément populaire, fait également problème, et sous-tend les questions précédentes. C'est par cet angle que je me propose d'aborder l'événement.

En amont, il n'est pas inutile de revenir sur certains termes du lexique de l'Ancien Régime espagnol. Le terme peuple, qui va donc être employé souvent au cours de ces analyses, se traduit en castillan par « *pueblo* ». Or « *pueblo* » désigne plusieurs réalités, tout comme en français, à la différence près d'un signifié supplémentaire. Ainsi, le mot désigne le peuple au sens totalisant (« *el Pueblo español* » englobe l'ensemble des Espagnols); il correspond aussi à un groupe d'individus isolable dans la société, son élément populaire (« *el pueblo* » comme catégorie sociale inférieure dans la hiérarchie à l'élite, aux maîtres et seigneurs). Mais il revêt également une connotation spatiale : « *el pueblo* » désigne aussi un lieu, un village dans le langage actuel mais, dans la langue de cette époque, une entité territoriale bien délimitée. La monarchie espagnole est en effet constituée d'un ensemble de « *pueblos* », terme générique derrière lequel une hiérarchie particulière distinguait les « *ciudades y corte* », les « *ciudades capitales de provincias* », les « *ciudades cabezas de partido* », les « *ciudades* » tout court, et les « *aldeas* » (bourgades qui ne possèdent pas d'institutions propres de gouvernement). Ainsi, cette polysémie propre au terme de « *pueblo* » présent dans les sources peut être à l'origine d'interprétations différentes selon le sens retenu par le lecteur¹⁰. Généralement, le contexte et la chaîne d'énoncés dans lesquels s'inscrit le terme permettent

8. Richard Hocquellet, *Résistance et révolution durant l'occupation napoléonienne en Espagne*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2001, chapitre 2.

9. À mon sens, l'insurrection du 2 mai à Madrid est un phénomène isolé qui ne conduit pas au soulèvement général des provinces. En revanche la terrible répression du 3 mai peut expliquer que dans les villes occupées par les troupes impériales, rien ne soit tenté après l'annonce officielle des abdications de Bayonne.

10. Pierre Vilar, « Patrie et nation dans le vocabulaire de la Guerre d'Indépendance espagnole », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 206, octobre-décembre 1971, p. 503-534.

de déterminer si l'on a affaire au « *pueblo* » totalité, au « *pueblo* » social, ou au « *pueblo* » territorial. Cependant, la pratique si courante de la citation comme extraction d'une partie de la série insérée dans une démonstration qui lui est hétérogène, engendre de nombreuses confusions.

Que lit-on et qu'arrive-t-on à voir, à la distance qui est la nôtre, de ces Espagnols entrés en résistance contre les Français à la fin du mois de mai 1808 ? Les actes officiels, en particulier les procès-verbaux des sessions municipales (« *ayuntamientos* »), transcrivent le déroulement des journées du soulèvement en des termes qui, pour être largement le produit des codes des administrations locales, n'en révèlent pas moins le trouble qui saisit leurs auteurs, comme pris de court par l'ampleur du mouvement. On y distingue un peuple correspondant à l'ensemble de la population (« *el Pueblo* » de X) et les individus assemblés en cortège de protestation se portant le plus souvent sous les balcons de l'hôtel de ville pour réclamer la reconnaissance de Ferdinand comme seul souverain légitime, ainsi que des armes pour se défendre face aux Français. Les personnes ainsi réunies sont qualifiées soit de « *gentio* » (foule), soit de « *población* » (la population, indistincte) soit de « *plebe* » (les classes subalternes). Ce dernier terme ne se rencontre que lorsque la manifestation a pris un cours agité et que des débordements ont eu lieu. Il permet d'isoler du corps global (le « *Pueblo de la ciudad* ») une partie problématique sans remettre en cause l'unité principielle de la communauté : le fait même d'écrire « *plebe* » disculpe en partie les auteurs des débordements puisque les membres de la plèbe, du fait de leur condition sociale, sont les moins aptes à pouvoir déterminer où se situe le bien commun.

Les témoignages personnels insistent beaucoup plus sur l'élément populaire, « *el pueblo* » social représentant alors la majorité de la population, entre la plèbe et l'élite. Ce sont ses membres qui ont animé les journées du soulèvement, et sont résolus à défendre les droits de leur souverain et à combattre les Français pour libérer Ferdinand VII.

La dernière source disponible, la composition des juntas mises en place à l'issue des manifestations, n'est exploitable qu'au prix d'un travail minutieux d'identification des membres et de caractérisation de leur fonction avant leur intégration dans ces gouvernements patriotiques. Elle nous montre comment certaines personnes prennent le pouvoir à la faveur de ce moment d'incertitude intense, de conjoncture trouble. Nous y trouvons le « *Pueblo du pueblo* », pourrait-on dire en jouant sur les mots. Y siège l'incarnation du « *Pueblo* », les représentants à titres divers de la communauté : des échevins (« *regidores* »), des détenteurs de l'autorité royale (« *corregidor* », « *gobernador* », « *capitán general* », selon le rang de la ville), des prélats et des chanoines, des militaires de la garnison ou des officiers en retraite et enfin, presque toujours, des puissants du lieu (aristocrates, grands propriétaires, personnalités de premier ordre comme d'anciens ministres ou d'anciens conseillers du roi). Très rarement

apparaissent des représentants des corporations de la ville et plus rarement encore des représentants des classes subalternes¹¹.

Les juntas sont bien l'affaire des élites qui se regroupent pour régler un problème urgent et prendre en main une situation de type insurrectionnel. Dans le contenu, les juntas ne s'opposent pas aux motivations ni aux énonciations de la foule qui avait manifesté en apprenant le changement dynastique. Et cela n'a rien d'étonnant car chaque fois que la documentation le permet, nous pouvons trouver un lien plus ou moins direct entre les meneurs de cette foule et le noyau dur des membres des juntas. Plusieurs indices donnent à penser que le soulèvement a été préparé par les partisans de Ferdinand dans les provinces qui voyaient dans son abdication leurs espoirs s'évanouir. La dimension patriotique est la pièce rapportée qui transforme en récit la volonté de ces hommes de s'opposer au changement dynastique, un récit mobilisateur grâce à l'articulation entre la captivité de Ferdinand et l'occupation militaire de Madrid et de plusieurs provinces.

Dans les capitales de province, les juntas prennent le titre de « suprêmes », c'est-à-dire qu'elles proclament exercer la souveraineté au nom du roi empêché de régner. Cette proclamation n'est pas sans équivoque et les membres des juntas doivent puiser dans un répertoire varié pour se justifier. La justification première et immédiate rappelle « le vœu du peuple » et présente la formation de la junta comme la juste réponse aux appels légitimes de la foule qui craignait pour sa sécurité et réclamait le retour de son roi. La foule s'identifie alors au « *Pueblo* », loi du nombre traduite en raison par les membres des juntas. Cette formule n'a rien de révolutionnaire : on la retrouve régulièrement lors des émeutes d'Ancien Régime comme une manière de ramener l'ordre sans prendre de front la protestation. Elle ne signifie pas en elle-même un acquiescement aux revendications, mais sert à suspendre l'ordinaire, permettant ainsi l'ouverture de possibles en témoignant, par la formation d'une nouvelle structure de gouvernement, du moment d'exception pendant lequel on ne peut juger les actes comme avant.

Dans les jours qui suivent, prolifèrent des manifestes et des proclamations rédigés par les juntas ou publiés à leur demande. On y lit une justification plus élaborée et plus radicale dans sa portée politique. En effet, la souveraineté que les juntas des villes principales se sont arrogée n'est pas sans poser des problèmes de légalité et c'est par la légitimité que leurs membres vont trouver le moyen d'assurer le pouvoir qu'ils détiennent au nom d'un récit patriotique de fidélité à Ferdinand. Le « vœu du peuple » se transformant de façon continue en nouveau pouvoir souverain tendrait donc à donner à ce peuple son origine même, c'est-à-dire à en faire le titulaire même de la souveraineté. Les juntas seraient donc révolutionnaires et *de facto*, selon notre pro-

11. Richard Hocquetlet, « Elites locales y levantamiento patriótico : la composición de las juntas provinciales de 1808 », *Historia y política*, n° 19, 2008, p. 129-150.

pre reconstruction, elles le sont effectivement. Mais les membres des juntes usent d'une ancienne théorie politique pour lisser les écarts à la norme que suppose la récupération d'un pouvoir censé relever de la seule figure royale.

LE PACTISME ET SES LIMITES

Au XVII^e siècle, les tenants de la néo-scholastique espagnole ont élaboré une doctrine politique dite du *pactum translationis* à partir de deux sources principales : une relecture de saint Thomas d'Aquin et une réécriture du passé médiéval des royaumes de la péninsule, en particulier ceux de la couronne d'Aragon. Le théoricien principal de cette pensée politique est le jésuite Suárez. Il présente l'origine du pouvoir comme d'essence divine, un pouvoir que Dieu confia aux hommes réunis en société. Ces communautés d'hommes se sont donc retrouvées dès l'origine souveraines, et pour respecter sur la terre la même structure hiérarchique qui organise l'univers, elles décidèrent de confier la souveraineté à une seule personne, leur monarque. Le roi n'est de droit divin qu'indirectement, puisque entre les deux s'interpose la communauté (le « *Pueblo* ») qui lui a transféré au cours d'un pacte cette souveraineté. C'est en vertu du pacte que le roi est roi, ce qui l'oblige vis-à-vis de ses sujets, lui et ses successeurs. Si le pacte est rompu, la souveraineté revient à son titulaire originaire, à savoir la communauté¹².

Nous voyons bien quel bénéfice on pouvait tirer de l'exhumation de cette doctrine dans le contexte de 1808. Les abdications de la famille royale ont provoqué une rupture du pacte. Deux argumentations se partagent alors la faveur des patriotes. La première considère que ces abdications ont été forcées par Napoléon et ainsi, le nouveau titulaire de la souveraineté, Joseph Bonaparte, n'a aucune légitimité : il est un devoir impérieux de ne pas lui obéir. Et puisque le titulaire légitime ne peut exercer la souveraineté, elle retombe au sein de la communauté organisée en « *Pueblo* » selon la tradition politique espagnole. À l'appui de cette argumentation, des preuves sont avancées pour montrer qu'il y a eu coercion : le déroulement des entretiens à Bayonne, en territoire étranger ; l'intervention menaçante de Napoléon pendant les entretiens entre Charles IV et Ferdinand VII relatée par des témoins (du parti fernandin) qui se sont empressés de faire circuler des relations de ces événements ; enfin, la situation elle-même qui faisait de la famille royale l'otage de l'Empereur. La deuxième ligne d'argumentation insiste moins sur les circonstances que sur la compétence légale de la famille royale à renoncer à ses droits au trône d'Espagne. En effet, Ferdinand ne pouvait disposer ainsi de la Couronne car, s'il était roi, il l'était en raison du pacte qui le liait à ses

12. Joaquín Varela Suanzes, *Tradición y liberalismo en Martínez Marina*, Oviedo, Facultad de Derecho de Oviedo, 1983.

sujets, pacte concrétisé par le serment mutuel prêté lors des *Cortes* de 1789. À cette occasion, les représentants des royaumes avaient intronisé Charles IV après la mort de son père Charles III et son fils Ferdinand avait été reconnu comme héritier de la Couronne sous le titre de prince des Asturies. Ainsi, quand Charles IV avait abdicqué en mars 1808 en faveur de Ferdinand, l'ordre monarchique n'avait pas été bousculé. En revanche, les abdications en chaîne à Bayonne n'auraient aucune valeur car Ferdinand n'avait pas le droit de céder son trône sans le consentement de ses sujets.

Le pacte étant rompu, il revient donc au « *Pueblo* », en forçant quelque peu la légalité mais pas la légitimité, de refuser le nouveau roi, de ne pas lui obéir et de prendre les armes pour défendre les droits de Ferdinand VII. La souveraineté est récupérée par les capitales de province qui, dans une très large mesure, correspondent aux capitales des anciens royaumes de la monarchie plurielle, née de l'histoire lente de la conquête chrétienne de l'Espagne musulmane.

Le pactisme réactivé pour l'occasion rompt avec l'ordre qui prévalait depuis l'arrivée des Bourbons en Espagne au début du XVIII^e siècle. Les réformes politiques, inspirées d'un absolutisme théorique à la française, avaient en effet eu pour conséquence de minimiser le principe du pacte entre le monarque et ses sujets. Ce détour par le très Ancien Régime marque tout de même le premier pas d'un processus véritablement révolutionnaire parce qu'il opère un travail sur les relations de pouvoir au sein de la monarchie. D'une part, les élites qui siègent dans les juntes exercent une autorité qui leur a été conférée par la mobilisation du peuple : elles se présentent comme les exécuteurs d'une volonté populaire construite à partir des manifestations de fidélité à Ferdinand VII, inaugurant ainsi une nouvelle manière de concevoir le pouvoir. De l'autre, elles protègent leur position éminente en se basant sur une doctrine qui consacre le rôle des représentants de la communauté à sa tête. L'équivoque d'une souveraineté à la fois d'origine populaire et d'essence oligarchique force les responsables patriotes à jouer sur les deux facettes de la représentation. Les junistes sont notamment obligés de faire régulièrement référence à la figure d'un peuple unanime et soudé derrière eux : ils le convoquent au travers de cérémonies comme la proclamation solennelle de Ferdinand VII et s'adressent sans cesse à lui en subventionnant la parution de journaux et de manifestes qui expliquent, détaillent et commentent les actes de ces nouveaux gouvernements.

Conscients du caractère artificiel des justifications doctrinales pactistes, dans un univers européen post-révolutionnaire, les membres des juntes cherchent rapidement des solutions plus stables, plus en accord avec l'air du temps et avec la spécificité historique espagnole. Il ne s'agit pas pour eux, dans leur grande majorité, de faire croire à une révolution analogue à la Révolution française. S'ils parlent de révolution, ils s'empressent de lui apposer des attributs tels que « *santa* » ou « *gloriosa* ». Un auteur parle même d'une « *justa y bien*

ordenada revolución»¹³. Les solutions proposées tendent donc à créer l'unité de tous les patriotes soulevés contre les Français et pour leur roi. Très vite, on observe des recompositions provinciales avec la formation de juntas constituées de représentants des villes subalternes de leur province. Des appels à la formation d'un centre unique de la souveraineté sont publiés dès le début du mois de juin 1808. Certains parlent de la convocation de nouvelles *Cortes* qui viendraient valider le soulèvement et décider de la forme que devrait prendre le gouvernement central des patriotes. D'autres s'expriment en faveur de la réunion d'un conseil de régence. La solution qui s'impose finalement au cours de l'été 1808 est celle d'une junta centrale composée des représentants des juntas suprêmes¹⁴. Elle se réunit le 25 septembre dans le palais royal d'Aranjuez, au sud de Madrid.

Pendant ce temps, à l'échelle locale, les tensions théoriques au sujet de l'équivoque de la souveraineté exercée par les juntas, se traduisent par de nouvelles manifestations populaires. La composition des juntas, comme nous l'avons vu, donne une grande place aux représentants traditionnels des communautés. Toutefois, dans plusieurs villes, cette composition se modifie à la suite de l'intervention plus ou moins directe d'une partie de la population. Dans la plupart des cas, les personnes visées par les émeutes sont les échevins, ces « *regidores* » propriétaires de leur charge. En Catalogne, des émeutes éclatent et leur violence va jusqu'à la mise à mort de plusieurs d'entre eux. Le même schéma se retrouve dans le Levant, dans les Baléares et en Andalousie. Presque partout, la proportion des échevins dans les juntas diminue. Le plus souvent, ceux-ci ne sont pas remplacés. En revanche, dans des villes comme Badajoz, Valence ou Murcie, on intègre des individus censés représenter le peuple, comme catégorie sociale. Ces manifestations aux mots d'ordre simples, visant ceux qui détenaient l'autorité à l'échelle locale, ou ceux qui étaient accusés de devoir leur carrière aux faveurs de Godoy, ajoutent de la conflictualité à l'ambiguïté de la situation et montrent l'impossible stabilisation du mouvement patriotique. La population trouve dans les modifications de l'ordre qui vient de s'opérer des ressorts pour faire aboutir de nouvelles revendications, nourries le plus souvent de ressentiments antérieurs. C'est à Valence ou à Manresa que les événements sont les plus radicaux. Des actes de violence y sont commis par des gens du petit peuple voulant faire la loi, au sens propre comme au sens figuré, quand ils décident de lyncher des personnages de haut rang ou de massacrer les ressortissants français enfermés par la junta pour leur sécurité dans la citadelle de Valence.

13. *Exhortación de un anciano español dirigida a los vecinos de su pueblo y a todos los verdaderos patriotas excitándolos a la defensa de la patria cuya situación y principales acaecimientos los resfiere desde la elevación de los Reyes Padres hasta el día*, 1808.

14. La victoire de Bailen du 21 juillet 1808 montre à cet égard la capacité des juntas provinciales à pouvoir lever des armées et mener campagne contre les troupes impériales.

Cette expression de la souveraineté populaire pourra paraître bien « sauvage », par sa capacité de cruauté et son inscription hors des canaux de la norme politique. Les autorités sortent malmenées par cette pression populaire. Si les meneurs sont systématiquement punis de mort, la manière de rétablir l'ordre se traduit toujours par des ajustements au sein des juntes, des modifications de leur composition ou des mesures en faveur des plus humbles, comme des allègements fiscaux. Des patrouilles sont aussi constituées, dans lesquelles ces hommes ont leur place. Des bataillons de volontaires sont également constitués, afin de préparer l'affrontement inévitable avec les troupes impériales. Et surtout, le discours patriotique, relayé en des termes plus assimilables pour le peuple par le clergé, se charge de vanter les vertus innées de cette catégorie de la population¹⁵. Par son engagement dans le soulèvement patriotique, le peuple devient le modèle. C'est alors qu'ont été bâties les fondations du mythe du patriotisme populaire qui eut, à l'époque, pour principal mérite de canaliser un peuple imprévisible en lui rendant hommage.

LA RECHERCHE D'UNE LÉGITIMITÉ NOUVELLE ET RADICALE : LES DROITS DE LA NATION

La Junte centrale hérite de la problématique non résolue des juntes provinciales. Elle fait figure de souverain intérimaire : en attendant le retour du roi, elle revêt tous les attributs du pouvoir suprême et, en même temps, se présente comme le prolongement du mouvement patriotique. Dès les premières semaines, la Junte centrale reprend la pratique qui consiste à s'adresser à ce public patriote qui embrasse toutes les régions de l'Espagne. Un long manifeste est diffusé pour expliquer l'opération politique qui a doté la monarchie d'un nouveau pouvoir souverain issu à la fois de la volonté populaire et de la responsabilité des juntes. Ce texte exhorte le peuple à la lutte et promet une réforme profonde des relations de pouvoir entre gouvernants et gouvernés. Il insiste, enfin, sur l'unité des Espagnols prêts à combattre pour leur roi et leur patrie.

Une nouvelle thématique surgit alors dans le discours patriotique : celle de la nation. À partir de l'été 1808, grâce à la connaissance du soulèvement des provinces voisines et à la diffusion d'imprimés narrant les événements de la même manière, apparaît la conscience d'appartenir à un seul et même ensemble. Une identité patriote s'étaye rapidement, qu'un slogan résume parfaitement : « *rey, religión y patria* ». L'affirmation nationale prend un sens particulier dans le contexte de ces premières années de guerre et de révolu-

15. Jean-René Aymes, « Catéchismes religieux et politiques », in *École et Église en Espagne et en Amérique latine. Aspects idéologiques et institutionnels, Actes du colloque de Tours, 4-6 décembre 1987*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1988, et Jean-René Aymes, *La crise de l'Ancien Régime et l'avènement du libéralisme en Espagne (1808-1833). Essai d'histoire politico-culturelle*, Paris, Ellipses, 2005.

tion. Jusqu'alors, le terme de nation employé en Espagne avait deux significations principalement admises : depuis l'étranger, les Espagnols constituaient une nation du fait des limites territoriales qui les isolaient des États voisins ; à l'intérieur, la nation correspondait au corps politique composé du roi et de ses sujets. Mais, à l'échelle provinciale, l'idée de nation restait une abstraction tant les identités s'exprimaient en termes locaux, héritage de la construction historique d'une monarchie plurielle. La nation qui est énoncée après le soulèvement renvoie davantage à une association volontaire d'individus, unis par des traits et surtout des valeurs et des désirs communs : un présent et un avenir en partage et non plus seulement un passé. Cette vision de la nation se retrouve également dans les possessions espagnoles d'outre-mer. Dès les nouvelles connues des abdications et du soulèvement patriotique, les créoles réagissent de la même façon que les péninsulaires, proclamant leur appartenance à ce grand corps national. Le discours patriotique est largement repris par la presse américaine, qui apporte également son lot de manifestes exhortant à la résistance au nom de Ferdinand VII¹⁶. Les Espagnols d'Amérique, reconnus membres à part égale de cette nation, se voient gratifiés par un décret du 22 janvier 1809¹⁷ d'une représentation au sein de la Junte centrale¹⁸.

On pourrait croire à une simple construction discursive, à une fiction établie par les responsables patriotes et les auteurs de la presse patriotique, mais la reprise massive de cette thématique semble indiquer qu'un concept ajusté à la conjoncture produit des effets concrets et rapides. En effet, cette formulation de la nation, qui doit beaucoup au droit naturel et à la modernité révolutionnaire – nord-américaine et française –, traduit le pactisme en un langage approprié à l'air du temps. Elle permet aussi d'offrir un horizon valorisant le « *pueblo* » en dépassant le filtre traditionnel du « *Pueblo* ». La nation est constituée de la totalité des individus et personne ne peut se dire meilleur membre de la nation qu'un autre. Dans la chaîne des énoncés du discours patriotique, le concept de nation contient une dimension égalitaire qui ne peut que satisfaire le peuple à un moment où, de surcroît, il doit risquer sa vie dans la lutte armée contre les Français.

Le recours à la nation devient rapidement la solution à l'ambiguïté congénitale du pouvoir souverain des patriotes. Au sein de la Junte centrale, des tensions sont perceptibles car certains membres réalisent la portée véritablement révolutionnaire d'un tel recours. Ils en anticipent les effets et reprochent

16. Dans plusieurs villes, les créoles ont même tenté d'ériger des juntes sur le modèle de celles des provinces de la péninsule, mais les autorités coloniales les en ont empêchés, maintenant la subordination de ces territoires à la métropole. Cf. François-Xavier Guerra, *Modernidad e independencias*, Madrid, Mapfre, 1992.

17. Archivo Histórico Nacional, Madrid, Estado, leg.54-D, n° 79.

18. Le décret leur accorde un député par circonscription administrative coloniale, ce qui témoigne d'une inégalité de représentation puisque les juntes suprêmes de la péninsule ont chacune envoyé deux députés pour les représenter. Cette différence de traitement va alimenter un ressentiment latent de la part des créoles et pousser certains d'entre eux à critiquer le gouvernement patriote, retournant contre lui les arguments de la souveraineté récupérée par le peuple.

à ses défenseurs de faillir au serment de fidélité aux droits de Ferdinand VII et à la monarchie. Cependant, grâce à la cohérence doctrinale qu'offre l'usage moderne du concept de nation, une majorité des députés de la Junte centrale se rallie au cours du printemps 1809 à l'idée que seule la convocation d'une assemblée de tous les Espagnols permettra de stabiliser le processus révolutionnaire et d'affirmer un véritable pouvoir souverain. Les vicissitudes de la conjoncture militaire retardent la mise en œuvre du projet jusqu'à la fin de l'année 1809, mais dans les provinces, les plumes et les langues se délient en faveur de la cause nationale. Des rapports sont envoyés à la Junte centrale pour préparer les élections des représentants et des traités de philosophie politique présentent les avantages dont la monarchie pourra bénéficier en unifiant les Espagnols jusqu'alors séparés en ordres ou en provinces¹⁹.

La Junte centrale convoque donc les *Cortes* et se dissout à la fin du mois de janvier 1810; elle est remplacée par un Conseil de régence. C'est une victoire provisoire des tenants d'un conservatisme monarchique, principalement due à l'invasion de l'Andalousie par les troupes de Joseph I^{er}. Réfugiés à Cadix, nombre de ceux qui avaient animé les débats autour de la réunion d'une assemblée nationale réussissent toutefois à faire pression sur le Conseil de régence pour accélérer les préparatifs de l'ouverture des *Cortes* extraordinaires. Des députés sont déjà arrivés à Cadix, élus dès l'hiver et le printemps 1810. Ils représentent l'ensemble des Espagnols sans distinction de classe ou d'ordre. Ils sont élus par circonscriptions correspondant à trois échelons allant de la paroisse à la ville (« *cabeza de partido*») puis à la ville capitale de province. Leur nombre pour chaque province est proportionnel à la population. Un second décret prévoyait l'élection d'une deuxième chambre composée de représentants du clergé et de la noblesse mais il ne fut jamais promulgué. Ainsi, la seule assemblée qui se constitue en 1810 est par effet une assemblée strictement nationale.

Ces élections, qui purent se dérouler dans les régions non occupées par les troupes françaises²⁰, sont particulièrement éclairantes. Le système électoral repose sur un suffrage à trois degrés, sans candidature déclarée (donc sans campagne électorale). Au dernier degré, on vote pour une tierce et l'élu est désigné par tirage au sort²¹. Ce procédé, traditionnel dans son esprit, est destiné à éviter les jeux des factions. Le suffrage est presque universel – masculin – puisque ne sont exclus que les domestiques, les vagabonds, les clercs réguliers et les femmes. Si l'on observe les résultats des élections de paroisses,

19. Richard Hocquellet, « Des sujets aux citoyens, une analyse des projets électoraux avant les Cortes de Cadix », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 323, janvier-mars 2001, p. 1-19.

20. Le corpus que j'ai pu analyser concerne les régions de Cadix, Cuenca, León, la Mancha, Orihuela, Valence. Les procès-verbaux sont généralement conservés dans les archives municipales sauf pour la Mancha (Archivo de la Diputación de Zamora) et pour Cuenca (Archivo del Congreso de los Diputados, Madrid). Dans ce dernier centre d'archive, on trouve également les résultats de toutes les élections du degré provincial.

21. Pilar Chavarrí, *Las elecciones de diputados a las Cortes generales y extraordinarias (1810-1813)*, Madrid, Centro de Estudios Constitucionales, 1988.

on note une très forte proportion de curés. Une très faible dispersion des voix indique une cohésion de ces électeurs de paroisse autour de personnes qui représentent la petite communauté. Dans les paroisses de quartiers moins populaires, les élus sont d'un rang supérieur : chanoines ou patriciens. Au second degré apparaissent les noms de personnalités d'un rang encore supérieur : aristocrates, magistrats. Enfin, pour le dernier degré, la dispersion des voix est plus importante, témoignant d'une véritable compétition électorale entre plusieurs groupes pour faire élire son candidat. À l'exception des grandes villes, comme Valence, où s'imposent des personnalités connues pour leurs compétences en matière politique, nous retrouvons l'élite sociale dans les tierces, et seul le tirage au sort peut contrarier l'élection d'un candidat soutenu par un groupe important d'électeurs. Ces élections opèrent donc, pour les deux premiers degrés, une sélection sociale par le haut tandis que le degré provincial correspond à une compétition entre égaux. Ainsi, le peuple qui, par ces élections, jouit de nouveaux droits politiques inédits dans la monarchie, délègue à ceux qui le dominent socialement cette souveraineté de type national.

Suivant une parfaite logique, la première séance des *Cortes* extraordinaires, le 24 septembre 1810, consacre dans la loi la souveraineté nationale. Dès le mois de décembre, un comité de constitution est mis en place. Les articles du projet sont discutés au cours de la deuxième moitié de l'année 1811 et aboutissent à la proclamation d'une constitution libérale le 23 mars 1812. Celle-ci entérine le processus qui a transformé les sujets du roi en véritables citoyens égaux en droit. Elle inscrit également l'Espagne dans le processus des « révolutions de libération »²² de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle en Europe et en Amérique. Au même moment, dans les possessions d'outre-mer, les créoles révoltés s'organisent également ; des constitutions du même type, mais cette fois sans référence au roi de l'ancienne mère patrie, apparaissent. Les libéraux de Cadix, y compris les représentants américains, ont des difficultés à penser le processus d'émancipation tel qu'il se déroule en Amérique : ils le vivent comme une trahison, d'autant plus amère que la constitution considérait comme citoyen tout Espagnol vivant de part et d'autre de l'océan (à l'exclusion des hommes de couleur). Le choix de récupérer ces territoires par la force débouche sur une série de guerres civiles qui empêchent la stabilisation politique des nouvelles entités nées des proclamations d'indépendance.

*

En guise de conclusion, un point mérite d'être souligné : l'attitude du peuple face aux *Cortes* de Cadix. À ses débuts, du fait de la guerre, la consti-

22. Martin Malia, *Histoire des révolutions*, Paris, Tallandier, 2008, Apendice I.

tution a été peu ou pas appliquée, car peu de provinces échappaient dans leur totalité à la présence française. Une série de lois sur la nouvelle organisation des municipalités met cependant en œuvre les principes libéraux à l'échelon local où des représentants sont élus. Avec l'abolition du système seigneurial et des territoires spécifiques des ordres chevaleresques, tous les « *pueblos* » sont administrés de la même façon²³. Nous n'avons malheureusement pas de recul pour percevoir l'accueil de ces mesures puisque dans la plupart des cas, soit la guerre, soit le retour de Ferdinand VII en mai 1814, ont empêché leur application dans la durée. Ce qui transparait tout de même est une baisse de la conflictualité dans les villes, qui pourrait s'expliquer par le fait que les groupes les plus enclins à la violence seraient alors occupés par la *guerrilla*, « petite guerre » ancrée dans des territoires périphériques.

Une source plus fiable nous est offerte par les élections en 1813 des *Cortes* ordinaires. Les *Cortes* extraordinaires avaient prévu, une fois leur mandat accompli – rédiger la constitution et codifier de manière rationnelle les réformes de la monarchie –, de convoquer une nouvelle assemblée selon les règles établies par la constitution. Il s'agit comme en 1810 d'une élection à trois degrés. Les résultats montrent une progression nette du nombre de députés conservateurs, voire ouvertement réactionnaires. Il faudrait analyser les deux premiers degrés du suffrage pour connaître avec précision le rôle qu'ont pu jouer les électeurs de paroisses et en particulier des paroisses de quartiers populaires dans la sélection des électeurs des degrés supérieurs. La dynamique de politisation qui s'observe dans les grandes villes se retrouve-t-elle dans les villes de taille inférieure et dans les bourgs ruraux ? Les nouvelles relations de pouvoir sont-elles restées un simple artefact ou les nouveaux citoyens ont-ils commencé à utiliser cette portion de la souveraineté nationale qui leur revient de droit pour exprimer des choix politiques ?

Un dernier événement a servi et sert encore à conforter la thèse d'un abîme entre les libéraux de Cadix et la population espagnole. Il s'agit des scènes de joie qui accompagnent le périple de Ferdinand VII aux mois d'avril et mai 1814, depuis la frontière française jusqu'à Madrid. Elles peuvent tout aussi bien être considérées comme une démonstration de fidélité que comme une célébration de la victoire, pour tous ces Espagnols qui avaient combattu pour le roi. Improvisant des entrées royales, les patriotes acclament celui qui n'a cessé de représenter l'unité de la nation tout au long de la guerre, et seules quelques personnes bien informées pouvaient savoir que Ferdinand n'avait aucune intention de reconnaître la Constitution de Cadix. Le décret déclarant nul et non avenu tout ce qui s'était décidé depuis son départ pour la France n'a déclenché que peu de réactions. Les seules véritables marques d'opposition sont l'œuvre de chefs de *guerrilla* ouvertement libéraux. Leurs

23. Concepción de Castro, *La revolución liberal y los municipios españoles*, Madrid, Alianza universidad, 1979.

protestations les ont vite contraints à l'exil vers le pays le plus proche, celui là même qu'ils avaient combattu pendant près de six ans : la France.

En 1820, au cours de la seconde révolution libérale, les libéraux ont tenté de souder autour d'eux une force populaire pour conjurer le sentiment d'avoir été abandonnés par ceux pour qui ils avaient construit un système plus démocratique. L'incitation à former des sociétés patriotiques et des milices nationales unissant les différentes catégories sociales au régime libéral n'a fait qu'entraîner l'Espagne dans une nouvelle guerre civile opposant les partisans de la constitution de Cadix aux milices réactionnaires royalistes. La guerre civile se solda par une nouvelle intervention française, celle des « Cent mille fils de Saint Louis », en 1823.

Richard Hocquellet (1965-2009)